

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :							
10/04/18	10/04/18	F01118P0096							
	1. Intitulé du projet	THE RESERVE AND DESCRIPTION OF THE PERSON OF							
Projet GECINA - Avenue le la Grande Armo	ée - Paris - 75016	MARKET CHARLES FOR THE STATE OF							
,									
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	nálillamnaira/a)							
	(or des) maine(s) a obvidge of do (of des)	permonnaire(s)							
2.1 Personne physique									
Nom	Prénom								
2.2 Personne morale									
Dénomination ou raison sociale	SCI Avenir Grande Armée - Groupe GECINA								
Nom, prénom et qualité de la personne	M THIBAULT ANCELY								
habilitée à représenter la personne morale									
RCS / SIRET 7 5 1 0 3 7 6	RCS / SIRET 7 5 1 0 3 7 6 3 1 Forme juridique SCI								
lalana	- Sandar dans and Hamilton								
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire i	n°1							
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	uu des seuils et critères annexé à l'article R. 12	2-2 du code de l'environnement et							
	dimensionnement correspondant du projet								
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des	seuils et critères de la catégorie							
Rubrique 39 - Travaux, constructions et	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au Le projet prévoit la réhabilitation d'un immeubl	tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)							
	surface de plancher de 34.119 m², sur un terrain	d'assiette d'une superficie inférieure							
en création qui crée une surface de	à 10 ha (6946 m²). Le projet emporte la création	d'environ 13 791 m² de SDP et la							
	démolition d'environ 12.817 m². Après travaux,	l'immeuble développera une surface							
et inférieure à 40 000 m² et dont le terrain	de plancher d'environ 35.093 m²	and survive property and survive							
d'assiette ne couvre pas une superficie									
supérieure ou égale à 10 ha.									
	The State of the S								
	4. Caractéristiques générales du projet								
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	formulaire							

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ensemble immobilier construit entre 1963 et 1973 et ancien siège de PSA. Le site est actuellement constitué d'un bâtiment principal de 110 m de longueur sur l'avenue de la Grande Armée en R+9, de bâtiments secondaires sur cour en R+9 et R+7, d'un bâtiment rue Pergolèse en R+5 et de 6 niveaux de sous-sol. Le projet, à destination de bureaux et de commerces, consiste en la réhabilitation de cet ensemble immobilier, en l'épaississement du bâtiment Pergolèse pour en aligner sa façade côté rue avec ses avoisinants, en la démolition de l'accès véhicule existant, en la rénovation de la galerie du RDC en triple hauteur, en la reconstitution de cette galerie au niveau de l'accès véhicule existant, en la création d'une rampe d'accès véhicule côté rue Pergolèse, en la démolition de la salle de conférence existante, en la création d'espaces de bureaux disposant de lumière naturelle au S-1, en l'amélioration de la performance énergétique de la façade existante tout en conservant son aspect extérieur, en la création de jardins dans les cours existantes, et enfin en la création de commerces au RDC. La structure de la façade existante sera conservée et son aspect extérieur revisité. Une mise en lumière innovante du site pourra mettre en scène la façade rénovée. Seront classés ERP, sans atteindre la première catégorie, les niveaux RDC et R-1 constitués d'un espace modulable comprenant un auditorium, un foyer multifonction, des salles de réunion et d'un espace restauration/ cafétéria. A terme, l'immeuble développera une SDP d'environ 35.093 m² dont 34.407 m² de bureaux et 686 m² de commerces.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet porté par GECINA sont :

- être un nouveau landmark sur l'axe Arc de Triomphe / Porte Maillot Grand Paris,
- être remarquable par sa qualité architecturale revisitée(conservation et mise en valeur de la façade avenue de la Grande Armée), son caractère innovant, son utilisation du milieu existant et sa programmation attractive,
- · intégrer des nouveaux modes d'organisation du travail,
- · créer une mixité d'usages : accessibilité, fluidité et mutualisation des espaces,
- étudier la pérennité fonctionnelle du site par la flexibilité des espaces, anticiper le futur changement de programmation,
- · densifier la capacité d'accueil de l'ensemble immobilier,
- · disposer de hauteurs libres les plus confortables possibles,
- · démarquer le site comme siège de PSA, le transformer comme un nouvel ensemble immobilier,
- · offrir un niveau de prestation et de finition de grande qualité adapté aux attentes des grands utilisateurs,
- revaloriser le R-1 en lui apportant de la lumière naturelle en réalisant des affouillements,
- · création de jardins et de verrières dans les cours intérieures du site et d'espaces de convivialité extérieurs,
- étudier les liaisons aisées entre le bâtiment Pergolèse et le reste de l'ensemble immobilier,
- favoriser l'économie circulaire, notamment en phase chantier, réutiliser et transformer autant que possible des matériaux,
- s'inscrire dans une démarche environnementale ambitieuse (cf annexe 7)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la réhabilitation et la densification d'un ensemble immobilier existant. La phase de déconstruction sera ainsi réduite à des éléments ponctuels : l'accès véhicule existant, la salle de conférence actuelle , la façade de l'immeuble Pergolèse.

Le projet débutera par une phase de curage/désamiantage des bâtiments actuels en application de la réglementation en vigueur. Cette phase durera 10 mois. La façade sera isolée par l'intérieur et les menuiseries existantes seront remplacées par des menuiseries performantes.

Le projet favorisera autant que possible la réutilisation et la valorisation des matériaux du site existant. Le planning opérationnel des travaux de construction n'a pas été réalisé.Il s'articulera toutefois autour de la phase de désamiantage/curage de 10 mois et de construction sur 23 mois.

Durée prévisionnelle des travaux de curage, désamiantage et réhabilitation : 3 ans (ouverture début 2021)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le principe général est la conception d'un immeuble répondant aux demandes des entreprises actuelles et futures intégrant les nouveaux modes de travail mais également séduisant de par sa conception et sa fonctionnalité. A ce titre les services tels que l'auditorium, le foyer, les espaces de restaurations (privés ou publics), le business center, le fitness, la bagagerie.... seront tous facilement accessibles à toute heure ouvrée. La galerie du RDC sera considérée comme le socle de l'ensemble immobilier et « mettra en scène » le bâtiment existant et le coeur d'ilot. Cette galerie, ouverte au public, sera le lien entre les espaces publics, le coeur d'ilot, le RDC, le R-1 et la superstructure. Elle mutualisera les fonctions de hall hybride pour les bureaux, pour les services, et accueillera des espaces partagés innovants, des services, des commerces de restauration. La gestion des flux sera pensée pour faciliter les liaisons entre les bureaux et ces services.

L'immeuble disposera d'un parc de stationnement réduit à 342 places (environ 600 auparavant) dont 70 places de véhicules électriques. L'accès principal des véhicules sera réalisé depuis la rue Pergolèse. Les livraisons seront réalisées au droit du R-1 depuis cet accès principal. L'accès piéton et vélo sera réalisé depuis l'avenue de la Grande Armée, avec un accès piéton également présent rue Pergolèse.

La structure de la façade existante sera conservée et son aspect extérieur revisité. Une mise en lumière innovante du site pourra mettre en scène la façade rénovée. Les travaux intègrent la réalisation de surfaces végétalisées.

GECINA cherchera à mettre en œuvre une garantie de performance énergétique. Le projet sera ainsi conçu afin d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble rénové et d'optimiser la consommation réelle d'usage du bâtiment. Le recours à des énergies renouvelables sur le site sera favorisé (géothermie,...).

La décision de l'autorité environner Permis de construire valant permis de Autorisation au titre du code minier se Autorisation/déclaration loi sur l'eau s Déclaration ICPE selon les équipemen Demande d'agrément au titre de l'arti	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques ment de destination (C) angement de destination (E):	is) d'autorisation(s). -14 et R421-28 du code de l'urbanisme oir oir ique 2920; 4802-2a)
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques 1 L	ong. <u>0 2 ° 17 ' 0 7 " 4</u> 9 Lat . 4 8 ° 5 2 ' 3 5 " 34
75 avenue de la Grande Armée 75016 Paris		ong ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _ ong ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _
J	oignez à votre demande les annex	es n° 2 à 6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre jindiquez à quelle date il a été auto 	orojet et	existant? Oui X Non Non X

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remptir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) approuvé en septembre 2015. Le projet ne constituera toutefois pas une nouvelle source de bruit et assurera un haut confort acoustique à ses usagers. (cf annexe 8)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Le site objet de la présente demande est situé dans les limites du Site inscrit de l'Ensemble urbain à Paris, comprenant la quasi totalité des 11 premiers arrondissements, le 16° et le 17°, ainsi qu'une partie des autres arrondissements extérieurs (cf annexe 7). Le projet a été présenté préalablement à l'ABF. Son avis sera sollicité.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Paris est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine approuvé le 19 avril 2007. Toutefois le site objet de la présente demande est situé en dehors de tout zonage à risque inondation (cf annexe 7).
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Le site objet de la présente demande est situé en dehors de tout zonage à risque de pollution des sols (cf annexe 7).
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		Le site objet de la présente demande est situé dans les limites du Site inscrit de l'Ensemble urbain à Paris, comprenant la quasi totalité des 11 premiers arrondissements, le 16° et le 17°, ainsi qu'une partie des autres arrondissements extérieurs (cf annexe 7). Le projet a été présenté préalablement à l'ABF. Son avis sera sollicité.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000 sur lequel il serait susceptible d'avoir un impact. Le site Natura 2000 le plus proche est le site d'importance communautaire (SIC) FRFR1112013 Sites de Seine Saint Denis à environ 6 km (cf annexe 7).
D'un site classé ?	X		Le site objet de la présente demande intercepte le périmètre de protection du monument historique inscrit "Hôtel de Monpelas" actuellement ambassade de la République d'Angola (cf annexe 7).Un avis de l'ABF sera sollicité.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet sera raccordé au réseau d'eau potable existant. La possibilité de projet géothermique est également étudiée. Dans ces conditions, des prélèvements dans la nappe de l'Yprésien ou de la Craie seront alors à réaliser. L'eau pompée y sera réinjectée. Les autorisations administratives nécessaires à cet équipement seront alors sollicitées (code minier et code de l'environnement).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			En conservant les niveaux de sous-sols actuels et en absence de prélèvement d'eau souterraine, l'équilibre des masses d'eau sera préservé et maintenu à l'issue des travaux. La possibilité de projet géothermique est étudiée comme déjà précisé sans modifications attendues des masses d'eau souterraines.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		En conservant les niveaux de sous sol actuels, le projet évite tout terrassements majeurs, réduit la quantité de déblais produits et les matériaux excédentaires. Une gestion raisonnée des matériaux sera mise en œuvre en favorisant autant que possible le recyclage des matériaux. Pour cela une agence spécialisée sera intégrée dès les études amont dans l'équipe de construction.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	Aucune ressource naturelle ne sera mobilisée par les travaux.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le site actuel ne présente aucune potentialité écologique. Le projet participera toutefois à dynamiser la biodiversité locale en s'engageant dans la végétalisation du projet et ce au delà des exigences du PLU de Paris (cf annexe 7).
Milieu nature			\boxtimes	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000 sur lequel il serait susceptible d'avoir un impact. Le site Natura 2000 le plus proche est le site d'importance communautaire (SIC) FRFR1112013 Sites de Seine Saint Denis à environ 6 km (cf annexe 7).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulièr énumérées au 5.2 d présent formulaire ?	U		Les zones à sensibilité sont avant tout associées aux enjeux patrimoniaux recensés au droit du projet. Pour cela, et tout au long de la conception du projet, GECINA s'engage à travailler en étroite collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France pour assurer une totale intégration du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le projet n'est pas concerné par les risques inondation identifiés dans le PPRi de Paris (cf annexe 6).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Le projet porte sur la réhabilitation d'un ensemble immobilier existant et n'a donc pas d'impact attendu sur le trafic et ce d'autant plus que le nombre de places de stationnement VL sera réduit (342 places en comparaison aux 600 actuelles) et que l'utilisation du vélo est encouragé.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		×	Le projet ne sera pas source de bruit, l'immeuble réhabilité ne changeant pas de destination. De par sa localisation (rue passante), le bâtiment disposera d'un haut niveau de confort acoustique (cf annexe 8). En phase chantier un suivi des niveaux acoustiques et vibratoires sera mis en œuvre. D'autres mesures de réduction sont d'ores et déjà prévues: utilisation de matériel à percussion sous conditions, calendrier d'intervention identifiant les phases les plus impactantes

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	Un Restaurant Inter Entreprises (RIE) et une salle de fitness sont prévus dans le projet. Ces équipements seront traités de façon à ne pas générer d'odeurs par la mise ne place d'un système de filtration et de ventilation spécifique
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concemé par des émissions lumineuses ?		X	Le projet prévoit l'éclairage des bâtiments et des espaces publics mais se situe dans une zone urbaine dense déjà très éclairée. Il est jugé que l'impact du projet sur les émissions lumineuses est négligeable au vue de la situation actuelle du site.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux usées seront gérées par raccordement au réseau communal. Les eaux pluviales seront stockées au droit des surfaces végétalisées. En cas d'insuffisance de stockage, elles seront redirigées vers le sous sol au moyen d'un bassin de rétention construit en infrastructure.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Voir paragraphe précédent "rejets des eaux pluviales".
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			Un dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France a déjà été instauré afin de concevoir un projet s'intégrant parfaitement dans le cadre paysager et patrimonial actuel et ainsi éviter les impacts sur le périmètre inscrit dans lequel il se situe. Ces échanges seront poursuivis tout au long de la rénovation du site. L'immeuble reste à destination de bureaux avec une légère augmentation (moins de 500 m²) de la surface de commerces.
approuves	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Les projets rece				
la station du syst la station prévu souterrain (gare matériaux. L'em	tème de rabattement c le en 2020. Ce projet se e à 30 m de profondeur Iprise du chantier se lir	le la na situe à), ainsi nite au	ppe so enviro les inci terre-p	: le travaux ont commencé dès la mi-2017, après la uterraine actuellement en cours, pour une ouverture de on 300 m du site du projet GECINA. Les travaux seront réalisés en majorité en dences seront limitées au déplacement des véhicules de chantier et des olein de la Porte Maillot. De plus, le tunnel de la ligne E sera situé de l'autre ns seront donc réduites.
	nces du projet identifié Non X Si oui, décriv			t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Une conception concertée avec l'ABF a été mise en œuvre au plus tôt du projet afin d'intégrer le projet dans son environnement proche et lointain. Cette intégration sera également améliorée par une végétalisation maximale et qualitative des espaces extérieurs.

Le projet favorisera autant que possible la réutilisation et la valorisation des matériaux du site existant. Il sera également conçu afin d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble réhabilité et d'optimiser la consommation réelle d'usage du bâtiment. Le recours à des énergies renouvelables sera ainsi favorisée. Une simulation énergétique dynamique permettra de modéliser le comportement futur du bâtiment et d'orienter les choix conceptuels vers les systèmes les moins énergivores.

Une charte chantier à faible impact environnemental sera également mise en œuvre.

7. Auto-evaluation (lacultail)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans une zone urbaine très dense. Son intégration fait ainsi l'objet d'une attention particulière en étroite collaboration avec l'ABF (notamment conservation et mise en valeur de la façade avenue de la GA) Des dispositions techniques innovantes permettront aussi de réduire l'empreinte environnementale du projet rénové. En privilégiant la réhabilitation de la superstructure plutôt que la déconstruction telle qu'envisagée en 2017 (instruction du CERFA ayant abouti à l'absence de besoin de réalise une étude d'impact - décision DRIEE-SDDTE-2017-010 du 26/01/2017 - annexe 9) alors il ne parait pas y avoir de nécessité à réaliser une étude d'impact pour le projet GECINA. Le projet réhabilité présentera une SDP finale de 35.093 m² en comparaison à la SDP initiale de 34.119 m² alors seulement 974 m² sera réellement créée. Les effets sur l'environnement seront très faibles, limités à la phase chantier et resteront maîtrisés en application stricte de la doctrine éviter, réduire, compenser.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

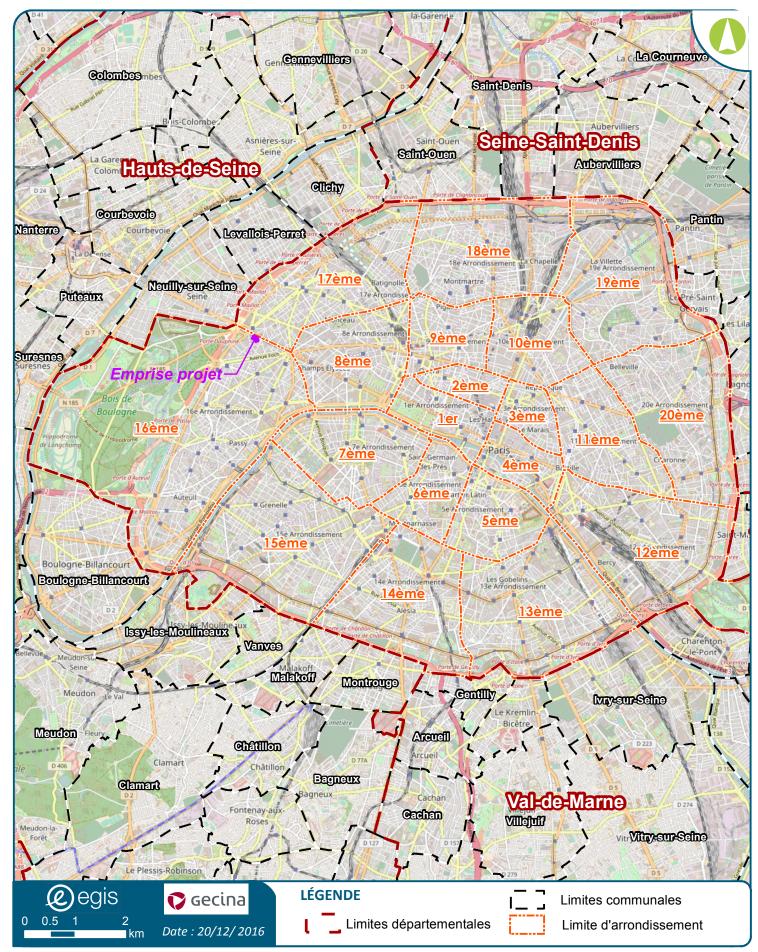
	S.I Allitexes obligatories	
	Objet	
1	non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
4	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	X
4	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X

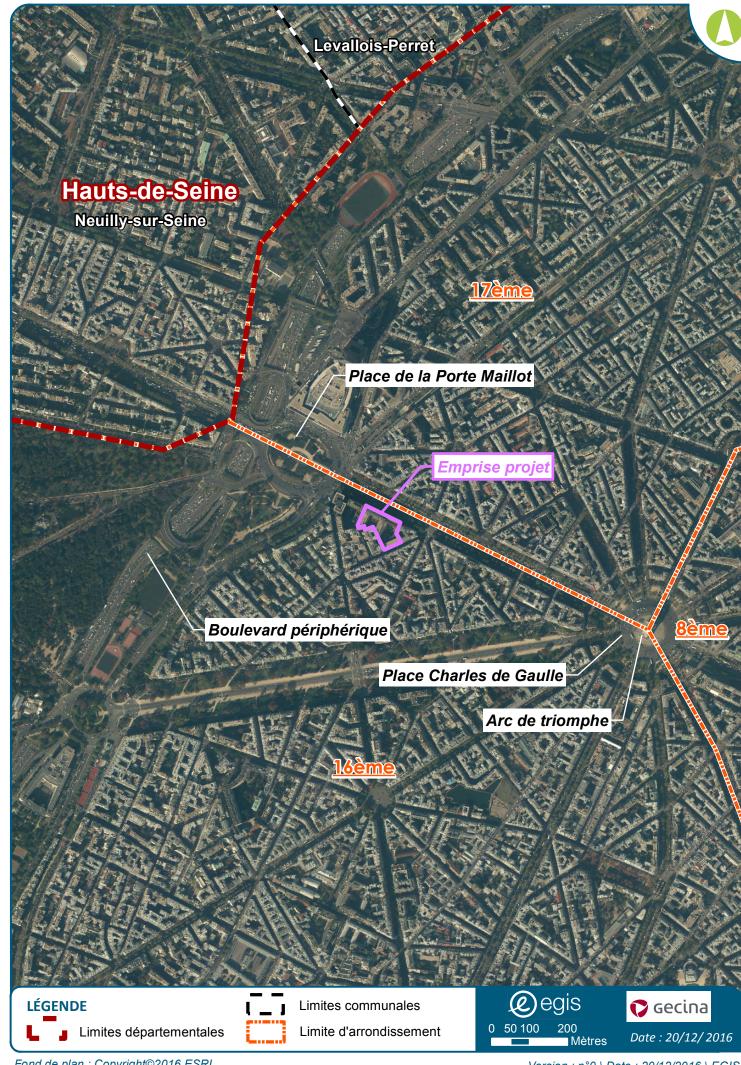
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet Annexe 7 : Notice environnementale Annexe 8 : Notice acoustique Annexe 9 : Décision DRIEE-SDDTE-2017-010 du 26/01/2017 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X Tanin 06/04/2018 Fait à le, SCI AVENIR GRANDE ARMEE 16 rue des Capucines Signature

75084 Paris cedex 02

PROJET GECINA

LOCALISATION DU PROJET





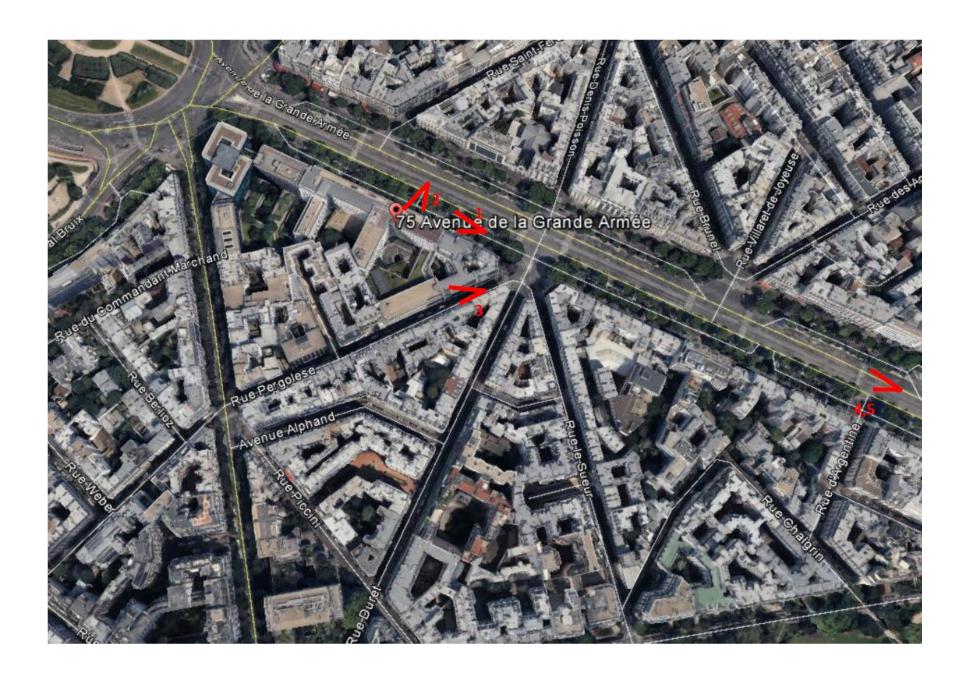


Photo n°1 – 75 avenue de la Grande Armée – Siège Peugeot - prise le 14 décembre 2016



Photo n°2 : Passage sous bâti actuel vers cours intérieur-prise le 14 décembre 2016

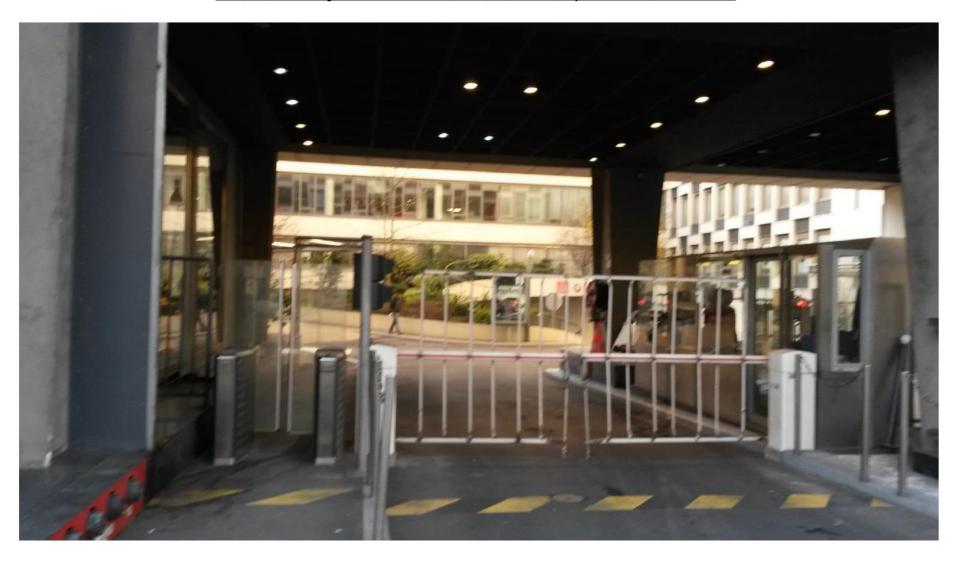


Photo n°3 – rue Pergolèse - prise le 14 décembre 2016



MAITRE D'OUVRAGE
Groupe Gecina, SCI Avenir Grande Armée
T 01 40 40 50 50, noemielagoutte@gecina.fr

T 01 41 45 80 80, Jean-Philippe,Berti@hines.com
ASSISTANT A MATTRE D'OUVRAGE QEB
Bénéficience

T 03 80 43 52 02 lina.bourgeois@elithis.fr BUREAU DE CONTROLE

T 01 40 94 15 00 aziz.sardi@socotec.com

ARCHITECTE
Baumschlager Eberle Architectes

T +33 1 40 29 05 30, office@be-architects.fr economiste GVI

T 01 49 62 12 30, gving@wanadoo.fr BET FLUIDE Barbanel

T 01 82 00 14 40 , svidal@barbanel.fr sps BTP Consultants T 01 82 00 14 40 , herve.dumay@btp-consultants.fr BET STRUCTURE Khephren T 01 49 08 92 33, j.jacquemin@khephren.fr BET FACADE TESS

T 01 70 36 58 00, gda@tess.fr
Acousticien
Cabinet Jean-Paul Lamoureux
T 01 45 65 23 64, infos@lamoureux-acoustics.com

CONSEIL SI
CSD
T 01 44 73 14 14, o.renault@csd-associes.com

AVANT PROJET SOMMAIRE Date 23.03.2018 Fait par: BEA Paris

INDICE :

1:500

Apr

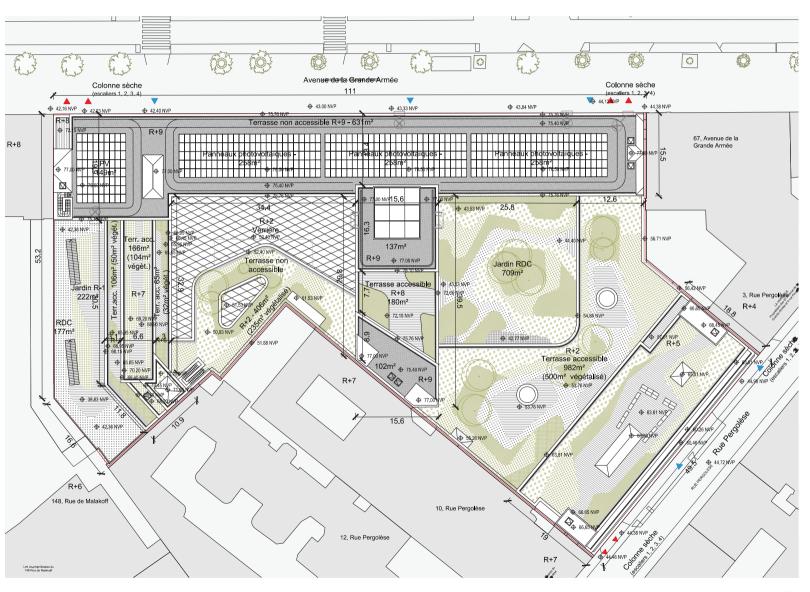
Approuvé par : AS

PROJET 75 Grande Armée, 69 à 81 Avenue de la Grande Armée, 6-8 Rue Pergolèse, Paris Réhabilitation d'un ensemble immobilier

Chapitre B, Urbanisme

PC 2 I PLAN DE MASSE

PC 2.1 Plan de Masse PROJET





MAITRE D'OUVRAGE Gecina

T 01 40 40 50 50, charlottelascombes@gecina.fr MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE Hines

T 01 41 45 80 80, Odile.Villevaux@hines.com ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE QEB Bénéficience

T 03 80 43 52 02 lina.bourgeois@elithis.fr

BUREAU DE CONTROLE Socotec

T 01 40 94 15 00 lbassam.geha@socotec.com

ARCHITECTE Baumschlager Eberle Architectes

T +33 1 40 29 05 30, office@be-architects.fr

T 01 49 62 12 30, gving@wanadoo.fr BET FLUIDE
Barbanel
T 01 82 00 14 40 , pgrossier@barbanel.fr

sps BTP Consultants T 01 82 00 14 40 , herve dumay@btp-consultants.fr BET STRUCTURE Khephren

T 01 49 08 92 33, khephren@kephren.fr

BET FACADE TESS

T 01 70 36 58 00, africa.garcia@tess.fr

ACOUSTICIEN
Cabinet Jean-Paul Lamoureux
T 01 45 65 23 64, avelac@club-internet.fr

T 01 44 73 14 14, o renault@csd-associes.com

PERMIS DE CONSTRUIRE Date 21.03.2018 Fait par : BEA Paris

INDICE :

Approuvé par : BEA

REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 75 Grande Armée, 69 à 81 Avenue de la Grande Armée, 6-8 Rue Pergolèse, Paris Chapitre B, Urbanisme

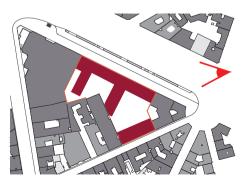


PC 6 I Perspective d'insertion

PC 6.1

Insertion depuis l'Avenue de la Grande Armée 1





MAITRE D'OUVRAGE Gecina T 01 40 40 50 50, charlottelascombes@gecina.fr MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE Hines

T 01 41 45 80 80, Odile.Villevaux@hines.com ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE QEB Bénéficience

T 03 80 43 52 02 lina.bourgeois@elithis.fr

BUREAU DE CONTROLE
Socolec
T 01 40 94 15 00 | lbassam.geha@socotec.com

ARCHITECTE Baumschlager Eberle Architectes

T +33 1 40 29 05 30, office@be-architects.fr ECONOMISTE GVI T 01 49 62 12 30, gving@wanadoo.fr

BET FLUIDE
Barbanel
T 01 82 00 14 40 , pgrossier@barbanel.fr

sPs BTP Consultants T 01 82 00 14 40 , herve.dumay@btp-consultants.fr

BET STRUCTURE
Khephren
T 01 49 08 92 33, khephren@kephren.fr

BET FACADE TESS T 01 70 36 58 00, africa.garcia@tess.fr

ACCUSTICIEN
Cabinet Jean-Paul Lamoureux
T 01 45 65 23 64, avelac@club-internet.fr

CONSEL SI
CSD
T 01 44 73 14 14, o.renault@csd-associes.com

PERMIS DE CONSTRUIRE Date 21.03.2018 Fait par : BEA Paris

Approuvé par : BEA

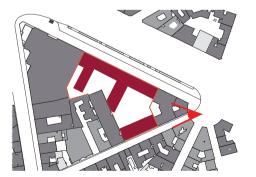
INDICE:

REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER 75 Grande Armée, 69 à 81 Avenue de la Grande Armée, 6-8 Rue Pergolèse, Paris Chapitre B, Urbanisme

PC 6 | Perspectives d'insertion PC 6.3

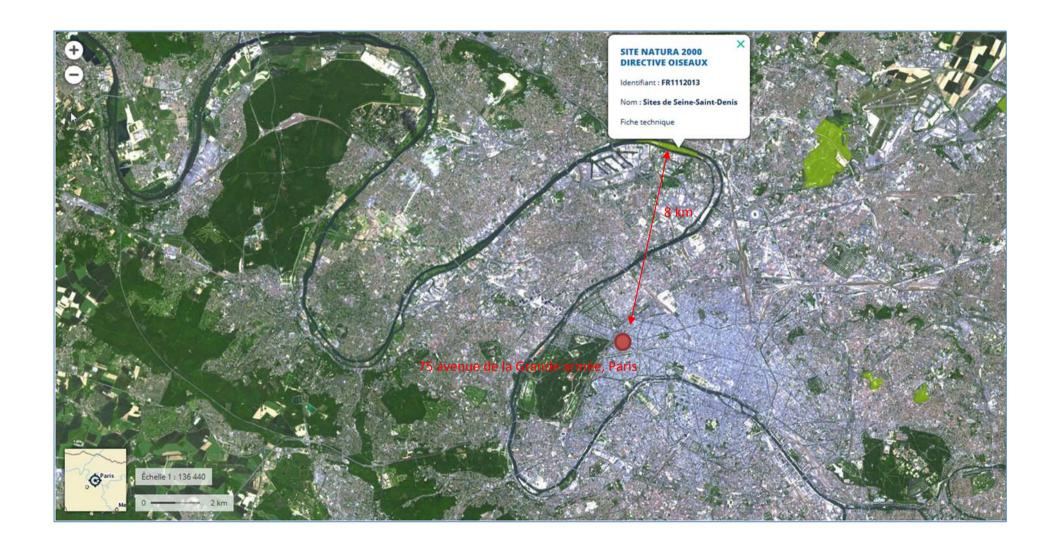
Insertion depuis la rue Pergolèse











Le projet réhabilité développera à terme une SDP de près de 35 093 m² répartie comme suit.

Tableau 1 : Tableau prévisionnel de répartition de la SDP

	Surface existante avant travaux (m²) (A)	Surface créée (m²) (B)	Surface créée par changement de destination (m²) (C)	Surface supprimée (m²) (D)	Surface supprimée par changement de destination (m²) (E)	Surface Totale (A+B+C- D-E) (m²)
Habitatio n	0	0	0	0	0	0
Bureaux	34119	13576	0	12817	471	34407
Commerc es	0	215	471	0	0	686
Total	34119	13791	471	12817	471	35093

3.2. Concept général

Le principe général est non seulement de concevoir un immeuble répondant aux demandes des entreprises actuelles et futures (techniques, environnementales et fonctionnelles) intégrant d'ores et déjà les nouveaux modes de travail mais également d'imaginer un immeuble qui, outre son emplacement exceptionnel, doit séduire les entreprises exigeantes de par sa conception et sa fonctionnalité.

À ce titre les services tels que l'auditorium, le foyer, les espaces de restaurations (privés ou publics), le business center, le fitness, la conciergerie.... doivent tous être facilement accessibles à toute heure ouvrée. La gestion des flux sera pensée pour faciliter les liaisons entre les bureaux et ces services.

La galerie du RDC doit être considérée comme le socle de l'ensemble immobilier et « mettra en scène » le bâtiment existant et le cœur d'ilot. Cette galerie, ouverte au public, sera le lien entre les espaces publics, le cœur d'ilot, le RDC, le R-1 et la superstructure, mutualisera les fonctions de hall hybride pour les bureaux et pour les services, et accueillera des espaces partagés innovants, des services, des commerces de restauration.

La structure de la façade existante sera conservée et son aspect extérieur revisité.

3 Innovation technique et environnementale

Le projet visera les certifications/label suivantes :

LEED V4 major renovation niveau Gold,